

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025



République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55	Suffrages exprimés :	47
Présents :	31	- dont POUR :	47
Absents :	24	- dont CONTRE :	0
Absents AVEC pouvoir	16	Nombre d'abstention(s) :	0
Absents SANS pouvoir	8		

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
Mme BLANCHET Fabienne	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
M. BOREL Félix	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
M. CARLIER Roland	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	Mme NALLET Christine	
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme PALACIO Céline	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme ANGELETTI Frédérique	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèsa	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-213

VALORISATION DES DECHETS - Approbation de la convention de transfert de propriété et de refacturation dans le cadre de l'appel à projets Tri hors foyer

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la lettre du 20 décembre 2024 de CITEO/ADELPHE retenant la candidature de LMV au titre de l'appel à projet « tri hors foyer » ;
- Vu le contrat « AAP 2023-2024 Hors Foyer » signé le 29 août 2025 ;
- Vu le marché public n°25VDFS06 en cours de publication relatif à l'acquisition de contenants pour le tri hors foyer ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 24 novembre 2025.

Luberon Monts de Vaucluse exerce la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers. Dans ce cadre, elle est lauréate de l'appel à projets initié par CITEO dénommé « tri hors foyer ».

Cet appel à projets permet de financer des corbeilles de ville, des abri-bacs et des corbeilles intérieures de tri.

Ces acquisitions relèvent de la compétence « propreté urbaine », exercée par les communes, conformément à l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales. Toutefois, l'éco-organisme CITEO finance plus avantageusement les projets portés par les EPCI. Ainsi, pour l'exemple d'une corbeille de tri, le montant de l'aide accordée à l'Agglo est de 440 € par corbeille, contre 400 € si la commande est réalisée directement par une commune.

Ainsi, la communauté d'agglomération va initier la procédure d'acquisition des corbeilles par un marché public contenant cinq lots :

- Fourniture de corbeilles de ville bi-flux ;
- Fourniture de corbeilles de ville mono-flux ;
- Fourniture d'abri-bacs ;
- Fourniture de porte-sacs pour des évènements ;
- Fourniture de corbeilles intérieures de tri.

Le marché public permettra de contractualiser un catalogue auprès d'un fournisseur, offrant ainsi aux communes une liberté de choix sur les modèles proposés dans le catalogue et une commande optimisée selon leurs besoins.

La procédure adaptée, dont l'attribution relève d'une décision du Président, devrait aboutir probablement à la fin du mois de décembre 2025.

Après consultation par la direction valorisation des déchets, les communes suivantes participent au projet :

Entité	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5
Commune Les Beaumettes	3	-	1	-	-
Commune de Cabrières d'Avignon	10	-	-	10	-
Commune de Cavaillon	20	-	-	-	-
Commune de Gordes	12	-	-	-	-

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

Commune de Lagnes	14	-	-	-	3
Commune de Lauris	57	-	-	-	-
Commune de Lourmarin	9	10	-	1	1
Commune de Mérindol	12	-	-	-	-
Commune de Puget	10	-	-	-	2
Commune de Puyvert	-	-	2	-	-
Commune Les Taillades	-	11	3	-	6
Commune de Vaugines	1	-	-	-	-
MIN de Cavaillon	-	-	-	-	8
LMV Agglomération	9	-	-	-	-
Total	157	21	6	11	20

Le conseil communautaire doit approuver les conventions relatives au transfert de propriété des objets acquis dans le cadre du marché public au bénéfice des communes, ainsi que les modalités de refacturation associées.

L'Agglomération refacturera aux communes la différence entre le montant de l'aide CITEO et le coût réel des achats. Lorsque le montant de l'achat est inférieur ou égal à l'aide perçue, le coût d'acquisition restera nul pour la commune.

Le Conseil Communautaire,

Oui le rapport ci-dessus,

Délibère, et

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la convention de transfert de propriété et de refacturation dans le cadre de l'appel à projets Tri hors foyer entre LMV et les communes participant au projet ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention susvisée ainsi que l'ensemble des documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 5 décembre 2025

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS

Le Président,

Gérard DAUDET



